



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Centre

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2020 - 31/12/2020
Version	2020.0
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	24/06/2021

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP024
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Centre
Période de programmation	2014 - 2020
Version	7.0
Numéro de la décision	C(2020)7534
Date de la décision	26/10/2020
Autorité de gestion	Conseil régional du Centre - Val de Loire
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	13
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	23
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	24
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	24
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	27
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	28
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	28
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	28
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	28
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	30
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	31
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	31
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	32
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	33
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	33
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	39
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	41
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	41
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	41
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	43
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	46

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	51
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	52
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	53
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	54
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	56
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	57
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	58
Annexe II	59
Documents	70

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,46	23,74	1,94
	2014-2019			0,22	11,36	
	2014-2018			0,01	0,52	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020			5,00	20,00	25,00
	2014-2019			1,00	4,00	
	2014-2018			1,00	4,00	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 384,00	81,41	1 700,00
	2014-2019			350,00	20,59	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	4,60	73,02	4,60	73,02	6,30	
	2014-2019	3,04	48,26	3,04	48,26		
	2014-2018	2,24	35,56	2,24	35,56		
	2014-2017	1,46	23,18	1,46	23,18		
	2014-2016	1,76	27,94				
	2014-2015	1,76	27,94	0,20	3,17		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 519 699,00	82,57	2 093 874,00	49,12	4 262 500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	60 928 542,00	102,67	33 233 771,00	56,00	59 344 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 521 940,00	75,09	384 616,00	6,39	6 021 644,68
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	68 970 181,00	99,06	35 712 261,00	51,29	69 628 144,68

Domaine prioritaire 2B

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2020	4,91	107,08	4,91	107,08	4,59
		2014-2019	4,04	88,11	4,04	88,11	
		2014-2018	3,11	67,83	3,11	67,83	
		2014-2017	2,19	47,76	2,19	47,76	
		2014-2016	0,72	15,70	0,80	17,45	
		2014-2015	1,00	21,81	1,00	21,81	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 519 912,00	100,05	24 661 399,00	65,76	37 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 519 912,00	100,05	24 661 399,00	65,76	37 500 000,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2020					0,02
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
% des entreprises agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2020			3,48	99,43	3,50
		2014-2019			2,61	74,57	
		2014-2018			2,61	74,57	
		2014-2017			0,87	24,86	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 991 254,00	97,45	5 099 962,00	62,19	8 200 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	108 256,32
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 991 254,00	96,18	5 099 962,00	61,38	8 308 256,32

Domaine prioritaire 3B

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2020			0,30	300,96	0,10
		2014-2019			0,20	200,64	
		2014-2018			0,15	150,48	
		2014-2017			0,02	20,06	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 214 427,00	129,61	2 654 950,00	107,05	2 480 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 214 427,00	129,61	2 654 950,00	107,05	2 480 000,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2020			5,52	69,57	7,93
		2014-2019			5,35	67,42	
		2014-2018			3,93	49,53	
		2014-2017			2,07	26,09	
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2020			5,53	69,69	7,93
		2014-2019			5,37	67,68	
		2014-2018			4,18	52,68	
		2014-2017			2,34	29,49	
		2014-2016			0,21	2,65	
		2014-2015			0,21	2,65	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2020			5,52	69,88	7,90
		2014-2019			5,37	67,98	
		2014-2018			4,16	52,66	
		2014-2017			2,32	29,37	
		2014-2016			2,56	32,41	
		2014-2015			2,56	32,41	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	798 750,00	262,75	384 722,00	126,55	304 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 423 786,00	34,99	5 050 329,00	27,51	18 360 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	17 303,00	4,33	0,00	0,00	400 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	85 461 037,00	69,09	72 582 987,00	58,68	123 692 473,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	52 539 335,00	109,54	37 679 732,59	78,56	47 961 635,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00

M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	149 855 179,00	108,42	149 850 064,00	108,42	138 212 069,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	295 095 390,00	89,68	265 547 834,59	80,70	329 063 510,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
% de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone (%)		2014-2020			2,81	115,64	2,43
		2014-2019			3,66	150,62	
		2014-2018			2,62	107,82	
		2014-2017			4,58	188,48	
		2014-2016					
		2014-2015			1,00	41,15	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 375 237,00	104,18	1 249 949,00	54,82	2 280 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 112 343,00	74,35	833 261,00	55,70	1 496 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 772 067,00	81,05	1 992 441,00	58,26	3 420 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 259 647,00	86,99	4 075 651,00	56,64	7 196 000,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2020			98,00	392,00	25,00
		2014-2019			78,00	312,00	
		2014-2018			68,00	272,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 915 970,00	92,44	3 618 729,00	56,54	6 400 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 915 970,00	92,44	3 618 729,00	56,54	6 400 000,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			170,00	130,77	130,00
		2014-2019			87,00	66,92	
		2014-2018			25,00	19,23	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			6,26	66,83	9,37
		2014-2019			4,70	50,18	
		2014-2018			3,56	38,01	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			65,90	146,83	44,88
		2014-2019			65,90	146,83	
		2014-2018			65,90	146,83	
		2014-2017			65,90	146,83	
		2014-2016			65,90	146,83	
		2014-2015			65,90	146,83	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 316 883,00	94,94	10 208 399,00	47,70	21 400 000,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	19 802 681,00	66,97	13 328 870,00	45,07	29 571 250,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	40 119 564,00	78,71	23 537 269,00	46,18	50 971 250,00

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2020			0,38	20,72	1,83
		2014-2019			0,38	20,72	
		2014-2018			0,38	20,72	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 543 642,00	86,34	4 075 881,00	24,20	16 844 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 543 642,00	86,34	4 075 881,00	24,20	16 844 000,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Rappel des révisions du PDR Centre-Val de Loire :

1. Version 1 du PDR (version 3) : validée le 7 octobre 2015. Couvre la période du 1er janvier 2014 au 5 février 2017. 1ère version du PDR de début de programmation
2. Version 2 du PDR (version 1) : validée le 6 février 2017. Couvre la période du 6 février 2017 au 8 décembre 2018 (date de réception par la Commission européenne). Modification du PDR qui vise principalement à modifier les modulations d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs (sous mesure 6.1) et à supprimer les prêts bonifiés (sous mesure 6.2). Cette version comprend également des corrections d'erreurs et des ajustements de début de programmation. Transfert également de 2 M€ FEADER au bénéfice de l'agriculture biologique (mesure 11)
3. Version 3 du PDR (version 1) : validée le 12 février 2018. Modification stratégique du PDR (conformément à l'article 11, point a) i) du règlement (UE) n°1305/2013) avec transfert de 28,46 M€ de FEADER entre types d'opérations, fermeture de 5 types d'opérations et ouverture de 3 nouveaux types d'opérations, et révision des indicateurs notamment du cadre de performance
4. Version 4 du PDR : validation le 27 janvier 2019. Cette version a pour but le transfert de 7,5 M€ de FEADER du 1er pilier de la PAC vers le PDR : 2 M€ au profit de l'agriculture biologique (mesure 11) et 5,5 M€ au profit des ICHN – Indemnités compensatoires des handicaps naturels (mesure 13). La maquette financière du PDR passe ainsi à 353,46 M€.
5. Version 5 du PDR : validée le 16 avril 2019. Révision qui prend en compte la révision du zonage des Zones défavorisées simples pour l'éligibilité aux ICHN (mesure 13)
6. Version 6 du PDR : validée le 11 décembre 2019. Réallocation de la réserve de performance de la priorité 3 vers la priorité 2 suite à la non atteinte des cibles intermédiaires 2018 de la priorité 3.
7. Version 7 du PDR : validée le 26 octobre 2020. Transfert de crédits entre mesures du PDR prenant en compte les dynamiques de programmation.

Etat de la programmation au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, près de 332 millions d'euros de FEADER sont programmés (94% de la maquette) et 321 M€ engagés, soit 91% de la maquette financière.

A cette même date, le PDR Centre-Val de Loire présente un taux de paiement de 69% (244 M€ de FEADER payés).

Les taux d'engagement et de paiement du PDR Centre-Val de Loire sont légèrement inférieurs à la moyenne nationale des PDR : 92% d'engagement national (- 1 points pour Centre-Val de Loire) et 78% de paiement (- 9 points). Si on compare le PDR avec la moyenne nationale en retirant les mesures SIGC (ou mesures surfaciques), alors le taux d'engagement du PDR Centre-Val de Loire dépasse celui de la moyenne nationale (+ 2 points) et le taux de paiement est en retrait d'1 point. L'écart provient donc des mesures surfaciques (ICHN, MAEC et agriculture biologique).

Priorité 1 :

La priorité 1 est une priorité transversale qui favorise le transfert de connaissances et l'innovation dans les

secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales. Les types d'opérations qui contribuent à cette priorité contribuent également à d'autres priorités du PDR. Ils ne sont pas comptabilisés au titre de la priorité 1 pour éviter les doubles comptes. Pour la P1, seuls les indicateurs cibles sont présentés ci-après.

Domaine prioritaire 1A : *"Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales"*

Indicateur cible T1 (pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n°1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR). Cet indicateur correspond aux projets soutenus et payés au titre des types d'opérations 11 (formation) - 12 (transfert de connaissances) 16.1 (PEI) 16.2 (GIEE). La valeur 2019 est de 0,46% ce qui représente 22% de la valeur cible 2023 (2,12%). Le taux de paiement est en progression sur ces types d'opérations, notamment pour la mesure 16 coopération, ce qui s'explique par les types de dossiers programmés (dossiers PEI de 3 ou 4 ans sélectionnés à partir de 2016 et dont les paiements débutent, et 10 GIEE du TO 162 sur 13 ont été programmes en fin 2020)

Domaine prioritaire 1B : *"Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement"*

Indicateur cible T2 (nombre d'opérations de coopérations soutenues au titre de la mesure coopération). Cet indicateur correspond aux projets soutenus et payés au titre des types d'opérations 16.1 (PEI) et 16.2 (GIEE). La valeur 2020 est de 5 ce qui représente 20% de la valeur cible 2023 (25). Le taux de paiement est en progression sur ces types d'opérations, ce qui s'explique par les types de dossiers programmés (dossiers PEI de 3 ou 4 ans sélectionnés à partir de 2016 et dont les paiements débutent et GIEE du TO 162 : cf ci-dessus). A ce jour, 24 dossiers sont programmés sur la mesure 16 "coopération", soit l'équivalent de la cible 2023.

Domaine prioritaire 1C : *"Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie"*

Indicateur cible T3 (nombre de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n°1305/2013). Cet indicateur correspond au nombre de personnes formées via le type d'opération 11 (formation) du PDR. La valeur 2020 est de 1 384 ce qui représente 81% de la valeur cible 2023 (1 700). Compte tenu du nombre de dossiers en cours sur ce type d'opération (1 dossier par an) la cible 2023 devrait être atteinte.

Priorité 2 :

102% de la maquette financière correspondant à la priorité 2 "Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agricultures dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts" sont programmés (67 M€). 56% sont payés, soit 37 M€ au 31/12/2020. Pour cette priorité, la programmation est supérieure au taux théorique de programmation, et certains types d'opérations sont entièrement programmés.

Domaine prioritaire 2A : *« améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la*

participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole ».

Le type d'opération (TO) 41 correspond aux investissements productifs agricoles. Un seul appel à projets ont été lancés en 2020, qui devait être la dernière année de programmation, compte tenu des reliquats de FEADER encore disponibles (la maquette de ce TO est en tension et a été abondée par la version 8 du PDR) permettant la sélection de 272 projets sur les 334 dossiers éligibles (62 dossiers étaient inéligibles). Le nombre de dossiers aidés a diminué par rapport à 2019 qui était une année atypique avec beaucoup de dossiers financés (plus de 400). Le facteur limitant en 2020 a été le montant des contreparties publiques au FEADER.

Comme les années antérieures les projets portés par la filière élevage sont prépondérants mais d'autres filières bénéficient des fonds (73% des crédits du TO 41 alloués à l'élevage en 2020 contre 63% en 2019). Il s'agit essentiellement de projets d'adaptation des bâtiments agricoles ou de projets mixtes bâtiment / matériel. Les dossiers portés par les filières grandes cultures correspondent à des investissements de réduction d'intrants (co-financés par les Agences de l'eau au titre d'Ecophyto).

La programmation s'est poursuivie en 2020 pour **la mesure 1** relative à la formation au travers du TO 11 relatif aux actions de formation (1 dossier de formation des chefs d'exploitation agricoles porté par l'organisme de formation VIVEA) et le TO 12 de diffusion des connaissances. Pour ces 2 TO, 319 k€ de FEADER ont été programmés suite à l'appel à projets 2020. Il est à noter que ces 2 types d'opérations participent également aux Domaine prioritaire 1A et Domaine prioritaire 1C.

Pour le transfert de connaissances (TO 12) les 7 projets retenus concernent principalement des actions de transfert portés par des Chambres d'agriculture, BioCentre, l'ONF (Office national des forêts) ou le CNPF (Centre national des propriétaires forestiers) à destination du public agricole, et des actions de formations à destination des propriétaires forestiers. On peut citer par exemple le déploiement par l'ONF du guide technique "Practic-sols" à destination des entreprises de travaux forestiers qui vise la sensibilisation à la protection des sols lors de travaux.

Pour la mesure 16, **type d'opération 161** qui permet de soutenir l'émergence de groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation PEI aucun appel à projets n'a été lancé en 2020 compte tenu de la fin prévue initialement de la programmation. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt suivi d'un appel à projets sera lancé en 2021 dans le cadre de la poursuite de la programmation sur 2021-2022.

Pour le type d'opération 16.2 « accompagner la mise en place des Groupements d'intérêt économique et environnemental » 10 nouveaux dossiers ont été programmés fin 2020, ce qui porte à 13 le total de dossiers programmés. Ce TO permet d'accompagner les 3 premières années des GIEE labellisés.

Indicateur cible T4 (pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation). Cet indicateur correspond aux exploitations soutenues et payées au titre du type d'opération 41: la valeur 2020 est de 4,60% ce qui représente 82% de la valeur cible 2023 (5,58%). Le nombre de dossiers programmés au 31/12/2020 dépasse l'objectif 2023, donc la cible sera dépassée.

Domaine prioritaire 2B : *« faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations ».*

Suite à la révision du PDR de la fin d'année 2016, qui a mis fin au dispositif de prêts bonifiés et rendu plus

importante la Dotation jeunes agriculteurs (en intégrant une modulation complémentaire pour investissements de reprise/modernisation, conformément au cadre national) l'augmentation des installations aidées constatée en 2017 et 2018 et stabilisée en 2019 a légèrement diminué en 2020 avec 209 installations aidées (234 en 2019 - 236 en 2018 – 192 en 2017). Le montant annuel FEADER programmé pour le TO 611 est de 5,46 M€ en 2020. L'objectif de dépasser la barre des 200 jeunes aidés à s'installer reste franchi. Le montant moyen de la DJA 2020 s'établit à 32 634 € par jeune aidé.

Indicateur cible T5 (pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR). Cet indicateur correspond aux installations de jeunes agriculteurs soutenues et payées au titre du type d'opération 611 : la valeur 2020 est de 4,91% ce qui représente 107% de la valeur cible 2023 (4,59%). Le nombre de dossiers programmés au 31/12/2020 a dépassé l'objectif 2023, donc la cible sera dépassée.

Priorité 3 :

Concernant la Priorité 3, « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture », 79% de la maquette FEADER sont programmés et 57% payés.

Domaine prioritaire 3A : « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ».

Le domaine prioritaire 3A "promouvoir la chaîne alimentaire" a connu un début de programmation en 2016 et au 31 décembre 2020 : 91 % de la maquette financière sont programmés, soit plus de 3,8 M€ de FEADER et 58% sont payés.

Les deux types d'opérations pour le DP 3A sont le TO 421, industrie agro-alimentaire (5 projets programmés en 2020 pour 734 k€ de FEADER), et le TO 422, relatif à la transformation à la ferme (10 projets programmés en 2020 pour 150 k€). Les dossiers programmes du TO 421 ont consommé entièrement les crédits du TO 421 : aucun nouveau dossier ne peut être accepté (sauf sous-consommation ou abandon de dossiers en cours).

Pour le TO 16.4 (Accompagner les projets collectifs de la filière alimentaire et la promotion des produits régionaux), aucun dossier n'a été programmé et aucun dossier n'est déposé au 31/12/2020 : ce type d'opération sera fermé lors de la prochaine révision du PDR en 2021.

Indicateur cible T6 (pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs). Cet indicateur correspond au type d'opération 16.4 pour lequel aucun dossier n'est programmé : la valeur 2020 est de 0. Les besoins régionaux sont couverts hors PDR, et ce type d'opération sera fermé lors de la prochaine révision stratégique du PDR en 2021.

Indicateur cible % des entreprises d'agro-alimentaires soutenues : la valeur 2020 est de 3,48% ce qui représente 99% de la valeur cible 2023 (3,50%). La cible 2023 sera dépassée.

Domaine prioritaire 3B : « *soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations* »

Il s'agit du TO 51 "accompagner l'anticipation des risques" qui permet de financer les systèmes de protection des vignes et des vergers contre le gel. Ce TO a été fortement mobilisé depuis les gels des printemps 2016 et 2017 sur le vignoble régional. L'objectif était la protection de 500 ha de vignoble. Fin 2017, la quasi-totalité de l'enveloppe budgétaire de 1 M€ de FEADER a été programmée ce qui a permis la protection de 858 ha de vignes (dont 570 ha après le gel d'avril 2017) au moyen de 191 tours antigel financées (dont 117 en CUMA).

Au 31 décembre 2020, 123% des crédits sont programmés et 82% payés : le taux de programmation est supérieur à 100% car la Région a décidé d'anticiper l'arrivée de nouveaux crédits sur ce TO qui proviendront du transfert du 1er vers le 2ème pilier de la PAC attendu début 2021 (la régularisation se fera dans le cadre de la prochaine révision du PDR début 2021).

Pour mémoire, compte tenu de la consommation des crédits FEADER de ce type d'opération, le Conseil régional avait choisi de financer seul, sans contrepartie européenne, des projets de tours antigel dans le vignoble en 2019 : 19 projets soutenus pour 860 k€ de crédits régionaux.

Indicateur cible T7 (pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques). Cet indicateur correspond aux exploitations soutenues et payées au titre du type d'opération 51 (tours antigel dans les vignobles) : la valeur 2019 est de 0,30% ce qui représente 375% de la valeur cible 2023 (0,08%). Compte tenu des gels des printemps 2016 et 2017 ce type d'opération a été très sollicité et continu à l'être avec des financements de la Région seule, sans FEADER.

Priorité 4 : domaines prioritaire 4A « *Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens* » **et 4B** « *Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides* »

Concernant la Priorité 4 « restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie. », la part prépondérante de la maquette financière est constituée des mesures SIGC (ou mesures surfaciques) : MAEC, agriculture biologique et ICHN. 97% de la maquette financière de cette priorité sont programmés, soit un montant de 222 M€ de FEADER. Plus de 185 M€ sont payés.

Les engagements financiers et les paiements des MAEC (mesure 10) et de l'agriculture biologique (mesure 11) se sont poursuivis en 2020 :

- mesures agro-environnementales climatiques (sous mesure 10.1) : au cours de l'année 2020 les engagements réalisés concernent la fin de la campagne 2018 (1,25 M€ FEADER), la campagne 2019 (7,00 M€ FEADER) et les premiers dossiers de la campagne 2020 (2,44 M€ FEADER). Le cumul des engagements depuis 2014 jusqu'au 31/12/2020 pour les MAEC représente 68 M€ soit 86% de la maquette. 48 M€ de FEADER sont payés (61% de la maquette).

- soutien à l'agriculture biologique (sous mesure 11.1 conversion à l'agriculture biologique et sous mesure 11.2 maintien de l'agriculture biologique) : au cours de l'année 2020 les engagements réalisés concernent la fin de la campagne 2018 (0,89 M€ FEADER), la campagne 2019 (5,36 M€ FEADER) et le début de la

campagne 2020 (0,69 M€). Le cumul des engagements depuis 2015 jusqu'au 31/12/2020 pour l'agriculture biologique représente 35 M€ (25 M€ au titre de la conversion à l'agriculture biologique, 10 M€ pour les aides au maintien) soit 99% de la maquette. 23 M€ de FEADER sont payés (65% de la maquette) : 15 M€ pour la conversion, 8 M€ pour le maintien.

- ICHN (sous mesure 13.2) : la campagne 2020 des ICHN a été payée en 2020 : 112 M€ de FEADER sont payés pour les ICHN fin 2020 soit 108% de la maquette FEADER. La Région a décidé d'anticiper l'arrivée de nouveaux crédits sur ce TO qui proviendront du transfert du 1er vers le 2ème pilier de la PAC attendu début 2021 (la régularisation se fera dans le cadre de la prochaine révision du PDR début 2021).

- pour la sous mesure 10.2 (MAEC de préservation des ressources génétiques avicoles), ouverte dans le PDR V3, 1 seul dossier est programmé.

- Pour le TO 82 « mise en place de systèmes agroforestiers » 2 dossiers sont programmés pour 0,17 M€ FEADER. Le zonage de ce TO dans le PDR (zones sous contrat avec l'agence de l'eau ou aire d'alimentation de captage prioritaire eau potable) était un frein au montage de projets, et a été modifié lors de la révision du PDR en 2020: à présent l'ensemble du territoire régionale est éligible.

Domaine prioritaire 4A : la programmation s'est poursuivie en 2020 pour les types d'opération en faveur de la biodiversité des milieux naturels de la mesure 7 : 6,2 M€ de FEADER sont programmés

- TO 713 : plan de gestion des sites de haute valeur naturelle (68 k€ de FEADER programmés)
- TO 761 : animation des documents de gestion des sites Natura 2000 (1 838 k€ de FEADER programmés)
- TO 762 : contrats Natura 2000 (532 k€ de FEADER programmés)
- TO 763 : animation, gestion et restauration des sites de haute valeur naturelle (3 741 k€ de FEADER programmés)
- Aucun dossier n'est programmé pour le TO 712 « élaboration des DOCOB Natura 2000 ». En effet, les sites Natura 2000 de la région ont déjà leur document d'objectif rédigé, et aucune révision de DOCOB n'a été nécessaire depuis le début de la programmation.

La programmation des mesures en faveur de la biodiversité reste satisfaisante, notamment pour l'animation des sites Natura 2000 (TO 761) - 84% de programmation - et le TO 763 en faveur des milieux de haute valeur naturelle – 69% de programmation. Pour ce dernier type d'opération, les porteurs de projets sont relativement récurrents : Conservatoires des espaces naturels, Parcs naturels régionaux, gestionnaires de réserves naturelles ou d'espaces naturels sensibles (ENS des Départements).

Les contrats Natura 2000 (TO 762) restent à un niveau de programmation un peu plus en retrait – 53% de programmation- compte tenu du peu de demandes de contrats.

Domaine prioritaire 4B : la maquette financière FEADER du TO 44 qui permet d'accompagner les investissements agricoles non productifs est entièrement programmée. Les dossiers présentés depuis 2018 au cours de l'appel à projets PCAE (appel à projets commun pour les TO 41 et 44) sont financés par les Agences de l'eau sur leurs crédits sans contrepartie FEADER (14 dossiers ont été financés en 2020).

- TO 12.3 (mesure 12) "Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique". Le cadre national prévoit que la mesure 12 soit ouverte dans tous les PDR à titre conservatoire dans le cas où la mise en oeuvre de pratiques agricoles en lien avec Natura 2000 ou la DCE (Directive cadre sur l'eau) soit rendue obligatoire sur certains sites par décision du préfet de département (en lieu et place de la contractualisation par MAEC). Pour cette

mesure, seul le TO 12.3 (paiement au titre de la DCE) est ouvert dans le PDR avec un montant de 100 000 € de FEADER. Depuis le début de la programmation, aucun site n'a été concerné par une obligation de mise en oeuvre de pratiques agricoles, donc aucun dossier n'est programmé.

Indicateur cible T9 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité - DP 4A). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4A Biodiversité : la valeur 2020 est de 5,52% ce qui représente 70% de la valeur cible 2023 (7,90%).

Indicateur cible T10 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau - DP 4B). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4B protection de la qualité de l'eau : la valeur 2020 est de 5,53% ce qui représente 70% de la valeur cible 2023 (7,90%).

Indicateur cible T12 (pourcentage des terres agricoles sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols - DP 4C). Cet indicateur correspond aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique fléchés sur le DP 4C protection des sols : la valeur 2020 est de 5,52% ce qui représente 70% de la valeur cible 2023 (7,93%).

Pour ces 3 indicateurs, les valeurs sont calculées annuellement, et peuvent donc être amenées à évoluer en fin de programmation compte tenu de la dynamique de programmation, très forte l'année 2015 (et donc avec des contrats qui prennent fin en 2020).

Priorité 5 :

Concernant la Priorité 5, « promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie. », 94% de la maquette FEADER sont programmés et 55% payés. La priorité 5 était celle qui montrait le plus faible taux de programmation du PDR, alors même que 2 TO sur les 3 ont été ouverts en 2014 année de transition. Aussi lors de la révision du PDR de 2020, il a été décidé de diminuer la maquette de ces 3 TO forestiers, ce qui explique leur bon taux de programmation fin 2020.

Domaine prioritaire 5E : « promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ».

Au titre de la Priorité 5, seul le domaine prioritaire 5E est ouvert dans le PDR.

Il s'agit des types d'opérations forestiers : desserte forestière (TO 431) programmée à 95%, mécanisation des entreprises de travaux forestiers (TO 86) programmée à 99%, et de la mesure d'accompagnement des scieries en zones rurales (TO 641) programmée à 82%. Les appels à projets 2020 ont permis le financement de 20 projets pour 0,576 M€ de FEADER.

Indicateur cible % de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone. Cet indicateur correspond aux MAEC qui soutiennent les prairies : la valeur 2020 est de 2,81% ce qui représente 115% de la valeur cible 2023 (2,43%).

Pour cet indicateur, les valeurs sont calculées annuellement, et peuvent donc être amenées à évoluer en fin

de programmation compte tenu de la dynamique de programmation, très forte l'année 2015 (et donc avec des contrats qui prennent fin en 2020).

Priorité 6 :

Concernant la Priorité 6, « promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales », 73% de la maquette FEADER sont programmés et 35% payés.

Domaine prioritaire 6A : « faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois ».

Un seul TO est fléché sur le domaine prioritaire 6A : « création et de modernisation d'hébergements touristiques ». Après un début de programme avec très peu de dossiers (peu de projets d'hébergements ont été initiés sur les 1ères années du programme) la programmation pour ce type d'opération a connu une nette accélération pendant l'année 2018 et s'est achevée au cours de l'année 2019 compte tenu de la diminution de la maquette financière décidée lors de la révision 2017. Le taux de programmation est de 96% (dossiers sous réalisés) et 53% de la maquette sont payés sur ce TO.

Indicateur cible T20 (emplois créés dans les projets soutenus). Cet indicateur correspond au soutien à l'hébergement touristique = type d'opération 642 : la valeur 2020 est de 98 ce qui représente 392% de la valeur cible 2023 (25). La valeur cible 2023 est largement dépassée. La valeur de cet indicateur a été fortement diminuée en 2017 lors de la révision du PDR qui a fait passer la maquette FEADER de ce TO de 9 M€ à 3,2 M€. Le nombre d'emplois créés a alors été sous-estimé.

Domaine prioritaire 6B : « promouvoir le développement local dans les zones rurales »

Les TO du domaine prioritaire 6B ont un taux de programmation de 73% avec 25 M€ de FEADER, et un taux de paiement de 36% (12 M€ payés).

TO 711 (élaboration de schémas locaux de santé) : ce TO connaît un taux de programmation de 74% (66% sont payés). L'ensemble des schémas de locaux éligibles sont maintenant identifiés, et la programmation de ce TO a pris fin en 2019.

TO 74 (financement des maisons et centres de santé) : taux de programmation de 110% ce qui a permis de financer 15 maisons de santé pluridisciplinaires - MSP. Le taux de paiement est de 50%. Pour les MSP, le FEADER intervient selon les mêmes modalités que la Région et l'Etat définies dans le Contrat de Plan Etat Région : engagement de financer les projets à hauteur de 50% par l'Etat, la Région et le FEADER. Le FEADER a ainsi permis de financer davantage de MSP sur le territoire rural régional.

TO 75 (véloroutes) : taux de programmation de 99%. La maquette de ce TO a été abondée lors de la révision 2017 du PDR. Compte tenu des dossiers déjà déposés, la maquette FEADER est d'ores et déjà préemptée.

Pour Leader qui est dans ce domaine prioritaire, voir le paragraphe spécifique supra.

Indicateur cible T22 (pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures). Cet indicateur correspond à la part de la population qui bénéficie de l'installation d'une maison de santé

pluridisciplinaire, type d'opération 74 du PDR. La valeur 2020 est de 6,26% ce qui représente 67% de la valeur cible 2023 (9,37%). A ce jour, l'ensemble de la maquette dédiée à ce type d'opération est programmé et 50% des dépenses sont payées alors que l'indicateur dépasse la moitié de la cible : la cible 2023 devrait donc être atteinte.

Indicateur cible T24 (pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures TIC). Cet indicateur correspond à la part de la population qui bénéficie de la montée en haut débit, type d'opération 73 du PDR. La valeur 2020 est de 0,38% ce qui représente 21% de la valeur cible 2023 (1,83%). 5 projets seront financés sur ce type d'opération, et actuellement un seul est payé ce qui explique la faible valeur de réalisation. Les dossiers ont été longs à monter pour les porteurs de projets, et pour obtenir le financement national en contrepartie du FEADER. 3 dossiers sont programmés, et les 2 autres seront programmés en 2021, ce qui permettra ensuite de réaliser les paiements.

Domaine prioritaire 6C : « améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales ».

Il correspond au TO 73 qui permet de financer la montée en débit des infrastructures numériques sur les territoires ruraux. 3 dossiers (sur 5 attendus au total) sont programmés (depuis 2017) pour 63% de la maquette financière (la maquette de ce TO a été diminuée lors de la révision 2017 du PDR).

La montée en débit en zone rurale fait l'objet d'un dossier de financement FEADER par département, à l'exception du département d'Indre-et-Loire qui a choisi une autre technologie. Les dossiers de l'Indre et du Loir-et-Cher et du Cher sont programmés. Les dossiers du Loiret et d'Eure-et-Loir seront programmés au cours de l'année 2021.

Domaine prioritaire 6B - Etat d'avancement des Groupes d'action locale Leader :

En Centre-Val de Loire, 23 Groupes d'action locale Leader ont été sélectionnés par décision du Président de Région le 7 juillet 2015. L'enveloppe FEADER pour ces 23 GAL est de 23,2 M€, soit une enveloppe moyenne de l'ordre d'1 M€, avec des montants par GAL qui vont de 1,3 M€ (GAL qui regroupe 2 Pays) à 0,8 M€.

Au 31 décembre 2020, 59% des crédits dédiés à Leader sont programmés. Le taux d'engagement pour la mesure 19 en Centre-Val de Loire est de 55% de la maquette Leader (13 M€ FEADER engagés) et le taux de paiement est de 38% (9 M€ FEADER payés). Le PDR Centre-Val de Loire reste ainsi l'un des PDR avec les meilleurs taux d'engagement et de paiement Leader de France.

- TO 191 (soutien préparatoire Leader) : mis en oeuvre uniquement en 2015 pour soutenir les candidatures à l'appel à projets de sélection des territoires Leader. Taux de programmation = 72%, taux d'engagement = 68%, taux de paiement = 67%
- TO 192 (mise en oeuvre des stratégies de développement local des GAL). Taux de programmation = 56%, taux d'engagement = 52%, taux de paiement = 32%.
- TO 193 (soutien aux projets de coopération). Taux de programmation = 23%, taux d'engagement = 19%, taux de paiement = 10%. Les projets de coopération actuels concernent essentiellement de la coopération inter-territoriale
- TO 194 (animation - gestion du GAL). Taux de programmation = 84%, taux d'engagement = 77%,

taux de paiement = 65%.

Il existe cependant une disparité dans le niveau de programmation des 23 GAL de la région, avec des taux de programmation qui vont de 15% jusqu'à près de 100%. Les 12 territoires qui bénéficiaient déjà d'un programme Leader sur la programmation précédente ont tous (à une exception près) un taux de programmation supérieur à la moyenne, alors que les nouveaux territoires Leader ont un taux de programmation plus bas que la moyenne régionale.

L'enquête réalisée auprès des GAL par la Région permet également de connaître le stock des dossiers déposés au sein des GAL, classés selon le stade d'avancement de l'instruction (Stade 0 : Dossiers en cours de montage auprès du GAL mais non déposé ; Stade 1 : Demande de subvention est officiellement déposée avec accusé de réception ; Stade 2 : Le dossier est adressé, complet, à la DDT pour début d'instruction ; Stade 3 : Après finalisation de l'instruction, le projet est validé en Comité de programmation. La convention attributive de l'aide FEADER sera signée après cette phase ; Stade 4 : Dossier engagé, convention signée). Les résultats de l'enquête réalisée fin 2020 montrent qu'en prenant en compte l'ensemble des stades d'avancement où a minima un dossier est déposé (1 à 4), 84% des maquettes Leader sont susceptibles d'être consommées (là aussi avec des disparités selon les territoires). Cela montre une réelle dynamique d'avancement des programmes avec des stocks de dossiers importants, à tel point que quelques GAL demandent des rallonges budgétaires dès 2020.

En 2018, le réseau rural régional Oxygène avait apporté un appui aux GAL en faisant travailler des GAL volontaires par petits groupes sur des thématiques qui ont été jugées prioritaires par les animatrices et animateurs Leader. Les 3 thèmes travaillés par les GAL, avec l'appui du prestataire retenu par la Région pour animer le réseau Oxygène, étaient la coopération, l'évaluation et la communication Leader. Les travaux de chaque groupe aboutissent à un livrable transmis à tous les GAL, et présenté à l'ensemble des GAL lors d'une réunion technique Leader (animateurs Leader, services de DDT qui instruisent Leader, ASP et Direction Europe et International de la Région). Les travaux sur la coopération et l'évaluation étaient achevés en 2018. En matière de communication, l'atelier de travail s'est achevé en début d'année 2019. L'objectif de cet atelier était de partager les expériences de chacun ; bénéficier de conseils pratiques, étape par étape, pour mobiliser les différents publics concernés via des dispositifs adaptés ; identifier des actions de communication à conduire sur différentes échelles territoriales et notamment régionales. Le livrable est un guide des bonnes pratiques (conseils/exemples) adaptés aux GAL de la région Centre-Val de Loire. Au cours de l'année 2020, le marché public qui confiait l'animation du réseau Oxygène à un prestataire a pris fin, et un nouveau prestataire a été retenu à compter de septembre 2020, ce qui a permis de relancer les travaux avec les GAL Leader.

Indicateur cible T21 (pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement locale). Cet indicateur correspond à la part de la population qui vit dans des territoires Leader : la valeur 2020 est de 65,90% ce qui représente 147% de la valeur cible 2023 (44,88%). Cet indicateur est lié au nombre de Groupes d'action locale Leader sélectionnés en 2015 : 23 GAL ont été sélectionnés au lieu de 12 sur la programmation précédente, représentant une population de 1 688 565 personnes (la cible était de 1 150 000 personnes).

Indicateur cible T23 (emplois créés dans les projets soutenus - Leader) : la valeur 2020 est de 170 ce qui représente 130% de la valeur cible 2023 (130). Cet indicateur est appelé à augmenter étant donné que le taux de paiement des dossiers Leader est de 38% à ce jour. La valeur cible 2023 sera dépassée.

Dégagement d'office fin 2020 :

Pour le PDR Centre-Val de Loire, le seuil de dégagement d'office à dépasser au 31 décembre 2020 était de 171 M€ de FEADER payés pour ne pas perdre de crédits. Ce seuil a été largement dépassé : 244 M€ étaient payés au 31 décembre 2020.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

Sans objet

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Le plan d'évaluation a été adopté lors de l'approbation du programme en 2015. Depuis, aucune modification n'a été effectuée.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les thématiques d'évaluation ont été définies dans le plan d'évaluation adopté (lors de l'approbation du programme) en octobre 2015. Si ce dernier prévoit les évaluations issues des exigences communautaires, il fait également mention d'un deuxième type d'évaluation issu des besoins spécifiques pouvant émerger au cours de la programmation.

Durant l'année 2020, aucun besoin spécifique d'évaluation n'a été identifié.

Pour rappel, les évaluations issues des exigences communautaires (hors évaluation Ex-post) ont déjà été menées et ont été présentées lors des précédents RAMO.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Dans le cadre de l'écriture et de la négociation du Programme de Développement Rural, un travail important a été conduit sur la définition et la sélection des indicateurs de suivi des mesures soutenues. Les informations collectées *via* ces indicateurs (par le biais des dossiers des porteurs de projets) sont des données indispensables pour mener les évaluations du programme.

Concernant les outils de collecte des données, les indicateurs nécessaires au suivi du programme sont intégrés dans les formulaires de demande de paiement pour leur saisie par les services instructeurs dans un champ dédié de l'outil informatique OSIRIS pour les mesures hors SIGC. Au niveau national, les Régions, l'ASP et le ministère de l'agriculture ont mis en place un groupe de travail spécifique à la valorisation des données et à leur restitution de manière à adapter les requêtes des outils de gestion ISIS et OSIRIS permettant ainsi, à chaque autorité de gestion, de pouvoir extraire l'ensemble des données nécessaires au suivi de son programme, et au rapport annuel de mise en oeuvre.

Les Régions peuvent également faire appel à l'Observatoire du Développement Rural (outil mis en place à la demande du ministère de l'agriculture, et géré par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation, l'Environnement - INRAE) qui réalise un premier traitement des données issues des PDR sous forme de base de données mises à disposition des Régions, et également d'outils cartographiques.

Dans le cadre des évaluations menées des outils ont été déployés afin d'obtenir des données qualitatives qui

permettent de combler le manque de données quantitatives. Les prestataires en charge des évaluations ont réalisé toute une série d'entretiens qualitatifs auprès des acteurs de la mise en œuvre du PDR permettant ainsi d'alimenter les réponses aux questions évaluatives et recommandations présentées lors des RAMO précédents.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Aucune évaluation n'a été menée au cours de l'année 2020
--

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	Aucun suivi défini
Suivi effectué	sans objet
Autorité chargée du suivi	

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Gouvernance du PDR au niveau régional

La Région et l'Etat se sont accordés au niveau régional sur l'instruction des dossiers FEADER. L'instruction est réalisée par les services de l'Etat qui étaient déjà services instructeurs sur la programmation précédente : les Directions départementales des territoires (DDT), la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL). La Région est service instructeur sur certaines mesures de développement rural (TO 711 schémas locaux de santé – TO 73 TIC – TO 74 maisons de santé pluridisciplinaires – TO 75 véloroutes), sur le Partenariat européen pour l'innovation (TO 161) et sur l'assistance technique.

Les rôles entre l'Etat et la Région sont prévus dans une convention tripartite Etat/Région/ASP signée en 2015 (dont un avenant a été signé en 2018 suite à la révision 2017 du PDR et la modification de certains types d'opérations), puis dans des conventions de délégations de tâches passées avec chaque service de l'Etat concerné.

La mise en œuvre des actions prévues dans la convention tripartite et les conventions de délégation de tâches est pilotée par un Comité régional Etat / Région, en présence de la DRAAF, la DREAL, les 6 DDT l'ASP et la Région (Direction Europe et International).

Animation / gestion du PDR au niveau régional

Pour la Région Centre-Val de Loire, la gestion des fonds européens a été regroupée dans la Direction Europe et International qui comprend :

- un service « pilotage coordination » : qui assure les actions communes à tous les fonds : préparation des comités de suivi et de programmation, harmonisation des documents de mise en œuvre, évaluations ...
- un service « Finance / Contrôle » : en charge du DSGC, du suivi des contrôles FEDER FSE. Pour le FEADER ce service assure le suivi des contrôles, et la validation des populations à contrôler.
- un service « PO FEDER/FSE » qui assure le pilotage et l'instruction des mesures des 2 programmes : PO régional FEDER/FSE et PO interrégional FEDER Loire
- un service « PDR FEADER ». Le service « PDR FEADER » a en charge la préparation du PDR, les relations avec la Commission européenne, la mise en œuvre (préparation du document de mise en œuvre, des manuels de procédures, organisation et suivi de déploiement de l'outil Osiris par l'ASP, harmonisation et supervision des services instructeurs, programmation des dossiers, suivi du programme ...). Le service PDR FEADER comprend 2 agents sur le pilotage, animation, instrumentation, un agent instructeur et une assistante à 80% de son temps sur le FEADER.

La Direction Europe et International s'appuie sur les directions opérationnelles du Conseil régional pour la préparation et la mise en œuvre du PDR. La principale direction impactée est la Direction agriculture et forêt compte tenu du poids des mesures agricoles et forestières. Cette direction s'est renforcée de 2 agents

en lien direct avec le FEADER. Les autres directions sollicitées sont l'environnement (Natura 2000, milieux naturels, gestion de l'eau), l'aménagement des territoires (mesures liées à la santé, Leader), le Tourisme (véloroutes, hébergement touristique), l'industrie (IAA, scieries en zone rurale).

Les comités de suivi et de programmation

Les comités de suivi :

Le comité régional de suivi interfonds a en charge le suivi des programmes gérés par la Région Centre-Val de Loire, dont le PDR. Lorsque ce comité se tient en présentiel, il est précédé en général d'un comité de suivi spécifique au FEADER, ce qui permet de mobiliser et d'informer le partenariat régional du FEADER en présence du représentant de la Commission européenne. En 2020, les avis du comité de suivi interfonds ont été sollicités 4 fois, uniquement sous forme de consultation écrite compte tenu du contexte sanitaire de l'année 2020 (crise COVID 19) :

- Consultation écrite du 10 janvier 2020 : modification de la grille de sélection des types d'opérations 41 et 44 (PCAE) pour une meilleure prise en compte des diagnostics, audits d'exploitation ou formations qualifiantes et les investissements des exploitations en agriculture biologique ;
- Consultation écrite du 8 juillet 2020 : aucun document FEADER
- Consultation écrite du 25 septembre 2020. Demande d'avis sur la version 7 du PDR (modification de la maquette du Programme de développement rural en transférant des crédits depuis des mesures excédentaires vers 3 mesures en tension, pour un total de 2,162 M€ de FEADER. Et les règles d'éligibilité spatiale du type d'opération 82 « mise en place de systèmes agroforestiers » sont élargies à l'ensemble du territoire régional). Demande d'avis sur le RAMO FEADER 2019
- Consultation écrite du comité de suivi du 23 octobre 2020 (aucun document FEADER)

Les comités de programmation :

Les dossiers FEADER sont présentés pour avis et sélection au comité régional de programmation interfonds (sauf les dossiers Leader qui sont sélectionnés par le comité de programmation de chaque GAL), avant décision de financement par le FEADER par le Président du Conseil régional.

La Région a consulté 11 fois le comité régional de programmation en 2020. Là aussi, compte tenu du contexte de crise sanitaire particulier de l'année 2020, l'avis des membres du comité de programmation a été recueilli uniquement sous forme de consultation écrite. Pour les types d'opérations du PDR avec appel à projets, les dossiers sont présentés en général au comité de programmation dans les 3 mois qui suivent la fin de l'appel à projets (délai d'instruction des dossiers). Pour les types d'opérations sans appel à projets, la Région adresse aux services instructeurs en début d'année le calendrier des comités, ainsi que la date de passage de chaque type d'opération, en regroupant le plus souvent les dossiers d'un même type d'opération sur 2 ou 3 comités (à l'exception de la DJA qui est programmée chaque mois pour ne pas retarder les dates d'installation des jeunes agriculteurs). Ainsi par exemple, les dossiers du TO 75 de soutien aux véloroutes ont été présentés aux comités de juillet et novembre 2020, ceux du TO 763 « Animation gestion et restauration des sites de haute valeur naturelle et animations régionales » en avril, septembre et novembre 2020. Ce regroupement permet une sélection par bloc et évite de disperser les dossiers à chaque comité de programmation.

Formation des services instructeurs, des GAL et des bénéficiaires

Formations FEADER nouveaux arrivants : en 2016, la Région avait organisé des formations à l'attention de l'ensemble des instructeurs, animateurs Leader et agents de l'ASP qui avaient permis de former environ 120 personnes.

Depuis cette formation est reconduite tous les ans pour les nouveaux arrivants. Pour l'année 2020, les formations n'ont pas pu se tenir en présentiel compte tenu de la crise sanitaire du COVID 19, et du travail en distanciel des agents. Cependant, les agents nouvellement arrivés (et aussi les agents déjà en poste) ont pu se former à distance en suivant un cycle de formation à distance mis en place dans le cadre du réseau rural national, comprenant plusieurs modules :

- Le cycle de vie d'un dossier dans Osiris (2h30)
- Plan de financements FEADER : les principes (3h30)
- L'environnement des contrôles FEADER (2h00)

Ces formations sont ouvertes à l'ensemble des instructeurs FEADER, des animateurs et gestionnaires Leader et agents de la direction régionale de l'ASP.

Réunions d'appui aux services instructeurs :

En complément des formations, la Région organise des réunions de services instructeurs (y compris avec les animateurs des GAL pour les réunions Leader) qui permettent de clarifier certains points de la réglementation, et qui sont également des lieux d'échanges de pratiques entre instructeurs. Ces réunions permettent d'apporter aux instructeurs un retour des premiers contrôles effectués par l'ASP (contrôles de conformité, contrôles sur place, contrôles organisme payeur) et autres corps de contrôles afin d'améliorer les pratiques et diminuer les taux d'erreur.

Compte tenu du nombre d'instructeurs, de leur implantation en dehors de la Région, et des particularités propres à chaque mesure du PDR, la Région a choisi d'organiser les réunions de services instructeurs en les regroupant en 7 thématiques différentes :

- DREAL et DDT : types d'opérations en faveur de la biodiversité (Natura 2000, Milieux naturels)
- DRAAF (TO instruits en DRAAF)
- DDT : dossiers agricoles d'investissement
- DDT : Installation des Jeunes Agriculteurs
- DDT : Forêt
- DDT : Tourisme
- DDT : LEADER (en articulation avec le Réseau Rural Régional) en présence des GAL

Le rythme est d'une fois par semestre en fonction thématiques et des calendriers des engagements et appels à projets.

Lors de chaque réunion, le déroulé est le suivant :

- Point sur l'état d'avancement du PDR et des mesures concernées par la thématique (Région)
- Point réglementaire : rappels sur la réglementation, les procédures, la jurisprudence. Prises en compte des recommandations du rapport annuel de certification des comptes de l'ASP par la C3OP,

retour sur les audits et contrôles... (Région)

- Présentation des résultats de contrôles de l'ASP sur les types d'opérations concernés et principaux enseignements à en tirer : contrôles organisme payeur, contrôles de conformité, contrôles sur place (ASP)
- Echanges de pratiques entre services instructeurs / Région / ASP sur la base de questions posées en amont par les services instructeurs

En 2020, le rythme des réunions "services instructeurs" a été ralenti compte tenu du contexte sanitaire.

Mise en place d'un site extranet pour les instructeurs / animateurs Leader / DR ASP

En tant qu'autorité de gestion, la Région prépare et adresse aux services instructeurs les éléments de procédures nécessaires à la gestion et l'instruction des dossiers : Programme de développement rural et textes des appels à projets, formulaires de demande d'aide, formulaires de demande de paiement et leurs notices, modèles de décisions juridiques, modèles de courrier (accusé de réception de dossiers, demandes de pièces complémentaires ...), notes de l'autorité de gestion aux services instructeurs, vademecum interfonds, compte rendus des comités de programmation, supports de formation, Foires aux questions ...

Tous ces documents sont mis en ligne sur un site extranet accessibles aux instructeurs FEADER, aux animateurs Leader et à la DR ASP « Appui aux services instructeurs – Fonds européens ». Les documents à jour sont ainsi disponibles en ligne, et les versions antérieures des documents y sont archivées (notamment pour faciliter les opérations de contrôles).

Implication de la Région dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits

Afin de sécuriser les règles et procédures de mise en œuvre des PDR, les Régions, l'ASP et le ministère en charge de l'agriculture ont mis en place des groupes de travail au niveau national afin de préparer et mutualiser les règles de gestion. Cette organisation s'inscrit dans le plan d'action FEADER visant à réduire le taux d'erreur et à prendre en compte les constats des contrôles et des audits.

Les services de la Région participent aux différentes instances nationales : Comité technique transversal, Comité opérationnels de mise en œuvre (COMOP) Hors SIGC et COMOP SIGC, groupes techniques de travail en commun (GT Leader, GT Osiris par exemple), voire à des groupes d'experts (participation au groupe d'experts sur les Organismes qualifiés de droit public).

La Région Centre-Val de Loire participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont notamment réalisés dans le cadre du COMOP Hors SIGC. Les notes de cadrage ainsi élaborées et validées au niveau national sont diffusées aux services instructeurs et gestionnaires Leader, à la délégation, régionale de l'ASP sous forme de « Notes aux services instructeurs de l'autorité de gestion ». Elles déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP HSIGC, également en concertation entre les Autorités de gestion, l'ASP et le Ministère en charge de l'agriculture.

La Région a rédigé et transmis aux services instructeurs le manuel de procédures des mesures hors SIGC aux services instructeurs, GAL et ASP. Ce manuel de procédure comprend 3 tomes :

- Tome 1 : Les différentes étapes de traitement d'un dossier FEADER Hors SIGC

- Tome 2 : Les modèles de documents
- Tome 3 : La liste des documents de mise en œuvre réalisés par l'ASP

Les notes aux services instructeurs constituent des annexes à ce manuel de procédures.

En 2020, le Conseil régional a transmis 2 nouvelles notes aux services instructeurs ce qui porte le total à 18 notes. Une de ces 2 notes concerne les mesures de simplification mises en œuvre pendant la période d'urgence sanitaire du début d'année 2020 (jusqu'en juillet 2020) : transmission dématérialisée des documents, échanges dématérialisés avec les porteurs de projets, report des visites sur place...

Comité régional interfonds de mutualisation des audits et des contrôles (CRIMAC)

De génération en génération de programmes, la mise en œuvre des audits et des contrôles (sur pièces et sur place) portant sur les projets cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) évolue sans qu'une réflexion soit menée sur l'articulation et la complémentarité des différents niveaux (régional, national, européen) de contrôle.

Ceci a notamment pour conséquences :

- de réaliser de nombreux contrôles/audits, parfois sur les mêmes projets et les mêmes dépenses des bénéficiaires,
- de multiplier les audits/contrôles, parfois sur les mêmes bénéficiaires récurrents et sur des périodes de réalisation rapprochées,
- d'engendrer une insécurité juridique du fait des interprétations règlementaires pouvant être divergentes entre auditeurs aboutissant de fait à des constats différents d'irrégularités,
- de générer des coûts importants liés à la mise en œuvre des audits/contrôles, et à établir un faible rapport coûts/avantages des contrôles,
- d'engendrer une incompréhension générale, une défiance de plus en plus forte des bénéficiaires vis-à-vis des audits/contrôles et de façon plus générale sur les politiques de cohésion et de développement rural.

En 2018, la Région Centre-Val de Loire a décidé de mettre en place un Comité régional de mutualisation des audits et des contrôles (CRIMAC) pour une meilleure efficacité et une plus grande synergie des contrôles et des audits sur le territoire régional.

Le périmètre d'exercice du CRIMAC s'inscrit dans le cadre des programmes pour lesquels la Région Centre-Val-de-Loire est autorité de gestion sur la période 2014-2020, c'est-à-dire :

- Le programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ de la Région Centre-Val-de-Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020,
- Le programme de développement rural régional FEADER de la Région Centre-Val-de-Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020,
- Le programme opérationnel interrégional FEDER du bassin de la Loire adopté par la Commission européenne sur 2014-2020.

Dans le cadre de ce périmètre d'intervention, il convient de réunir les acteurs suivants :

- L'autorité de gestion des trois programmes concernés, la Direction Europe et International du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire,

- L'autorité de certification des deux programmes concernés, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),
- L'autorité d'audit au niveau régional, en charge de la mise en œuvre des audits d'opération, la Direction de la Transformation Numérique et Citoyenne du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, à titre d'observateur,
- L'Agence de Services et de Paiement (ASP) en tant qu'organisme payeur du FEADER, via la Direction régionale,
- L'autorité de gestion déléguée des programmes nationaux FSE au niveau des volets déconcentrés, la DIRECCTE à titre consultatif en raison des lignes de démarcation FSE national et FSE régional, et des contrôles menés au niveau régional par le Service Régional de Contrôle (SRC) pour le PO IEJ et par les cabinets d'audits nationaux sur le PON inclusion sociale FSE

Le CRIMAC poursuit quatre objectifs prioritaires et complémentaires :

1. Articuler et assurer autant que faire se peut la cohérence entre les différents plans de contrôles/audits,
2. Faciliter la transmission régulière des rapports de contrôles/audits entre les différentes autorités concernées,
3. Mutualiser plus régulièrement les résultats des contrôles/audits (notamment les irrégularités constatées) et les documents de procédure le cas échéant,
4. Favoriser le partage et l'échange de bonnes pratiques en matière de contrôles et d'audits notamment au niveau de l'interprétation réglementaire.

Les travaux et les échanges au sein du CRIMAC contribuent notamment à alimenter le résumé annuel des contrôles et des audits (REACA) ainsi que le dispositif de gestion et de pilotage des risques (notamment les cartographies des risques des programmes) de la Région Centre-Val-de-Loire en tant qu'autorité de gestion.

Présentation du bilan de la campagne de contrôle par l'ASP :

Tous les ans, la Direction Europe et International du Conseil régional et la Direction régionale de l'ASP organisent une présentation du bilan de la campagne de contrôles de l'année n-1 à destination des représentants « contrôles » des services instructeurs (DDT – DRAAF – DREAL – Région).

Lors de cette réunion, la DR ASP rappelle les objectifs des différents types de contrôles réalisés par l'ASP (contrôle organisme payeur, contrôles de l'Agent comptable de l'ASP, contrôle de conformité, contrôle sur place), et le bilan de ces contrôles, ainsi que le bilan des contrôles de la C3OP.

L'objectif est d'informer les services instructeurs sur les résultats des contrôles, les erreurs détectées de manière à améliorer les pratiques des services instructeurs. Les documents présentés sont mis à disposition de l'ensemble des instructeurs et de animateurs Leader sur le site extranet « Appui aux services instructeurs ».

La présentation n'a pas pu se tenir en 2020 compte tenu de la période de crise sanitaire COVID 19 et a été reportée au 1er semestre 2021 en visio conference.

Des outils de gestion opérationnels :

Depuis 2018, l'outillage informatique d'instruction des demandes d'aide et de paiement est complet. La Région assure les demandes de mise à jour des outils informatiques Osiris de chaque type d'opération hors SIGC en cas d'évolution du réglementaire, de mise à jour de la base de l'outil par le siège de l'ASP, de l'adaptation des feuilles de calcul utilisées pour le paiement. La Région apporte également un appui aux services instructeurs dans l'utilisation des feuilles de calcul. En 2020, la Région a fait migrer des feuilles de calcul réalisation en version 4 (remplissage automatique à partir des données saisies dans l'outil de gestion Osiris).

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	353 460 554,00	71,56	57,99

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	353 460 554,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	353 460 554,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements	Observations

aux bénéficiaires	aux bénéficiaires	

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mettre en place le réseau rural régional 2014/2020 intitulé : « Réseau Oxygène - Le Lab des Initiatives »

Les finalités de ce réseau sont de prolonger le réseau rural régional 2010-2013, mais élargi aux territoires urbains, et de constituer une caisse de résonance des initiatives locales inspirantes pour créer un effet d'entraînement en transférant les bonnes pratiques et renforçant les synergies entre acteurs.

Les dynamiques qui se mettent à l'œuvre, qui créent des synergies entre les sphères publiques et privées ou qui trouvent leur impulsion dans une mobilisation citoyenne méritent d'être davantage connues. Aussi, la Région a souhaité créer un espace adapté pour identifier « ces belles histoires », les partager et en tirer collectivement des enseignements. Cet espace constitue en quelque sorte un laboratoire, où l'on observe les réalités et questionne les leviers favorables à la transition des territoires. Initiative du Conseil régional Centre-Val de Loire, le Réseau OXYGENE a vocation à constituer dès 2018 un réseau réunissant les acteurs du développement territorial, qu'ils agissent en secteur urbain ou rural. Il doit constituer une véritable caisse de résonance des initiatives locales inspirantes afin de créer un effet d'entraînement et de mobilisation sur les territoires. S'il intègre les missions d'un réseau régional rural souhaité par la Commission européenne, dans le prolongement de celui qui a préexisté en région Centre Val de Loire sur 2010-2013, il s'élargit désormais aux territoires urbains. Il doit ainsi permettre de renforcer les coopérations entre les territoires et également les liens entre les acteurs locaux et le Monde Universitaire et de la Recherche.

Plusieurs ambitions sont ainsi assignées au Réseau :

- Porter à connaissance et diffuser les histoires locales
- Porter le Réseau rural régional dans le cadre du programme européen FEADER
- Traiter de la relation urbain/rural sous toutes ses formes
- Recenser l'ingénierie disponible sur le territoire régional pour mieux l'identifier et la mobiliser
- Porter l'animation du programme LEADER en sortant des préoccupations technocratiques

Il est construit autour de 4 objectifs :

1. Repérer et valoriser les initiatives locales porteuses d'innovation
2. Animer des réflexions sur le développement territorial
3. Faciliter l'accès à l'ingénierie, en particulier dans les territoires ruraux
4. Animer spécifiquement le réseau des animateurs LEADER

Ces objectifs sont déclinés en 4 axes de travail et un axe transversal de communication :

- Axe 1 – Repérer, valoriser, analyser et capitaliser les initiatives de développement
 - Production de 30 fiches initiatives par an

- Mise en ligne des fiches et de notes d'analyse sur le site
- Axe 2 – Organiser et animer la mise en réseau des acteurs au niveau régional
 - 1 événement annuel (lancement du Réseau le 31/01/18 avec une thématique centrale sur les liens et coopérations ville-campagne)
 - Participation à d'autres manifestations et rencontres
 - 4 groupes de travail thématiques par an
- Axe 3 – Faciliter l'accès à l'ingénierie dans les territoires ruraux
 - Repérage et qualification des ressources d'ingénierie
 - Mise en ligne d'une base de données « ingénierie » sur le site
 - Organisation de 3 à 4 réunions techniques par an
- Axe 4 – Proposer une animation spécifique des animateurs LEADER
 - Mise à jour d'un tableau de bord quantitatif-qualitatif trimestriel
 - Organisation de 2 réunions par an du réseau des animateurs GAL
 - Appui à la mise en œuvre des démarches de coopération / évaluation et autres appuis thématiques en tant que de besoin
- Axe transversal – Communication
 - Conception, actualisation du site du Réseau : mise à disposition et valorisation des ressources collectées et produites
 - Elaboration de vidéos illustrant les initiatives et les activités du Réseau

Fonctionnement et instances

- Accompagnement d'un cabinet externe recruté par marché public pour l'animation du Réseau : Rouge Vif territoires (septembre 2018 à septembre 2020), puis collectif mené par Villes au Carré (septembre 2020 - septembre 2022)
- 2 instances:
 - Comité d'Appui (réuni 3 à 4 fois par an) : praticiens du développement territorial, représentants de réseaux, organismes thématiques, collectivités locales ou leurs groupements (pays, PNR, GAL LEADER, agglos), du monde universitaire
 - Comité de suivi (réuni 1 à 2 fois par an : bilan année n et programme année n+1) : Vice-Présidents de la Région, Etat, Départements, associations d'élus, têtes de réseaux, représentants de territoires

Rôles du Comité d'Appui : force de propositions et relais

- Porter un regard sur le dispositif de repérage-analyse des initiatives et des ressources d'ingénierie
- Contribuer à repérer des initiatives et des ressources d'ingénierie
- Proposer des thèmes de travail et/ou de réflexion pour le Réseau
- Participer le cas échéant à l'animation de l'événement annuel du Réseau
- Constituer des relais d'information et de mobilisation des acteurs
- Encourager la construction de partenariats acteurs-chercheurs

Une nouvelle structure animatrice depuis fin septembre 2020 :

Suite à un marché public, le Conseil régional a confié, au mois de septembre 2020, l'animation du Réseau Oxygène à un groupement de structures régionales et nationales (InsTerCoop, Unadel et InPACT Centre) constitué par Villes au Carré, son mandataire, pour les deux prochaines années.

Les travaux et les rencontres du Réseau Oxygène ont repris avec comme fil conducteur les territoires en transition.

Il s'agit en effet de faire partager largement les enjeux d'une approche territoriale et intégrée de la transition et les leviers possibles de manière à mobiliser les territoires et acteurs volontaires pour faire face aux défis engendrés par la crise climatique : défis économiques, sociaux, environnementaux.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Sur la période 2018-2019, le Réseau Oxygène s'est organisé autour des 5 axes d'intervention :

- Le repérage, la valorisation, l'analyse et la capitalisation d'initiatives de développement
- L'organisation et l'animation de la mise en réseau d'acteurs au niveau régional
- L'accès à l'ingénierie dans les territoires ruraux
- Une animation spécifique des animateurs du programme Leader
- Une mission plus transversale dédiée à la communication et la réversibilité des conditions d'animation du réseau

Le réseau dispose aujourd'hui d'un site Internet ressources dans lequel sont capitalisées une soixantaine de fiches présentant des initiatives régionales, ainsi que plusieurs vidéos illustrant certaines d'entre elles. Le site valorise également des démarches portées par des territoires, et communique sur des actualités de niveau local à national. Une base faisant valoir certaines ressources d'ingénierie et accompagnement, avec une entrée thématique, a également été créée (une cinquantaine d'entrées à ce jour) afin d'être mise à la disposition de tous.

Adresse du site internet "Oxygène, le lab des initiatives en Centre-Val de Loire" :

<https://www.reseau-oxygene.fr/>

La mise en réseau effective des acteurs du développement territorial s'est déjà concrétisée sous plusieurs formes.

Un premier cercle rapproché d'une vingtaine d'acteurs a été constitué à travers « un comité d'appui » réunissant des praticiens du développement territorial du monde associatif et universitaire, ou issus de collectivités locales (PNR, Pays, PÉTR) ... Ce groupe est associé à la réflexion pilotée par le Conseil régional sur les activités du Réseau. Ses membres constituent des personnes ressources, forces de propositions sur les actions du Réseau, pouvant alimenter des contenus et constituant des relais locaux de l'activité du Réseau. Il a été réuni 2 à 3 fois par an en présentiel ou visioconférence et a pu échanger à travers une liste de discussion qui a été peu animée. Ces acteurs ont été mobilisés également pour l'organisation des Rencontres régionales qui ont lieu une fois par an.

Deux groupes de travail thématiques (noyau d'une dizaine d'acteurs) ont par ailleurs été mobilisés en vue de

réunir des outils ou analyses, l'un sur les démarches participatives et l'autre sur les tiers-lieux.

Un autre format de travail a été testé à travers un « atelier Oxygène » autour de l'habitat partagé, principalement pour échanger sur différentes initiatives prises en région par des collectivités ou des bailleurs sociaux ou encore des citoyens organisés et pour en tirer des enseignements. Y ont participé une soixantaine de personnes.

Plus spécifiquement autour du programme Leader, des groupes de travail entre animateurs Leader autour de l'évaluation, de la coopération et de la communication ont été organisés.

Outre le lancement du réseau qui a donné lieu en janvier 2018 à une journée d'échange autour des coopérations entre territoires urbains et ruraux et qui a réuni plus de 200 participants, une rencontre annuelle sur la thématique des territoires en transition a permis en 2019 d'acculturer les acteurs régionaux à ce nouvel enjeu de développement et de les faire échanger sur des approches plus opérationnelles. La journée a par ailleurs donné lieu à une synthèse et un document de capitalisation diffusés largement via le site Internet d'Oxygène.

Afin de renforcer l'ingénierie présente sur les territoires, une session d'acculturation en direction des agents de développement a été organisée sur la question des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Un cycle de formation – action a par ailleurs été organisé portant sur l'élaboration et l'animation d'un projet de territoire durable, ciblant là aussi les référents techniques de la contractualisation régionale (agents dans des structures Pays, PETR, EPCI ou Métropoles) mais aussi les animateurs Leader et agents de la Région en charge des politiques d'aménagement du territoire ou chargés de mission aménagement du territoire des Espaces Région Centre.

L'animation du réseau s'est également traduite par un travail de veille et une participation aux réunions du Réseau Rural National.

Des enseignements tirés des deux premières années de fonctionnement du Réseau et les orientations nouvelles

A l'issue d'une première période de 2 ans (2018/2019), il a été souhaité de réinterroger les ambitions du Réseau et de réorienter ses modalités de fonctionnement, d'organisation, d'animation.

En effet, malgré l'intérêt manifesté des acteurs locaux pour partager des temps d'échanges, qu'ils se traduisent par des événements d'envergure régionale, ou dans des formats plus réduits et opérationnels de formations ou d'ateliers, on constate néanmoins qu'Oxygène reste encore trop méconnu des acteurs locaux, avec notamment une participation faible des élus.

Le Réseau s'est inscrit dans un souhait de produire du contenu et le diffuser largement. Force est de constater qu'une matière assez riche a été réunie mais néanmoins, elle n'est pas assez visible.

Le site a été lancé tardivement en mars 2019 et capitalise des diverses ressources qui méritent d'être davantage diffusées. Demeure donc un enjeu fort de donner à voir ce qui se passe au sein du Réseau, le partager et « fidéliser » les acteurs. Il est donc indispensable de créer davantage de flux vers le site internet.

Différents réseaux de niveau régional, sectoriels ou non, capitalisent de leurs côtés également des ressources (biodiversité, ESS, ...). Le Réseau Oxygène doit être davantage positionné comme un carrefour des Réseaux que comme un centre de ressources supplémentaire. Ce qui nécessite de renforcer les liens avec ces réseaux qui fonctionnent au niveau régional et capitalisent de la ressource. Il faut donc renforcer l'ambition

d'une mise en visibilité des acteurs et des dynamiques inspirantes, qui trouvent leur ancrage en région et au-delà. Le Réseau peut également être en veille pour relayer des outils ou dispositifs ouverts aux territoires par les niveaux européens, nationaux ou régionaux (appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, ...).

Le Réseau a encore une visibilité relativement faible, en étant repéré par certaines communautés d'acteurs mais pas de façon large sur le territoire. Afin d'accroître sa visibilité, son champ d'investigation et d'action doit être resserré. Il est donc souhaité de recentrer son intervention autour des enjeux de la « transition » et de son appropriation par les territoires, les acteurs et les citoyens.

Il paraît judicieux que le périmètre d'action d'Oxygène gravite autour de cet enjeu complexe car multiforme, de manière à accompagner les acteurs locaux dans des trajectoires de transitions par un modèle de développement répondant aux fonctions fondamentales d'un territoire en matière de « Transition énergétique », de « biodiversité », de « Bien vivre alimentaire », de « Mobilité », « d'Habiter », de santé, de culture, de vivre ensemble conjointement aux défis écologiques, sociétaux et économiques.

Il s'agit d'accompagner les territoires, les acteurs et les citoyens à prendre conscience collectivement des enjeux écologiques et de faire connaître les solutions fondées sur une vision positive de l'avenir qui se développe sur les territoires :

- réduire fortement, individuellement et collectivement, la consommation d'énergie d'origine fossile et nos émissions de CO2
- réduire l'érosion de la biodiversité
- renforcer la résilience de nos territoires, leur capacité à absorber les chocs à venir, par une relocalisation de l'économie (alimentation, ENR...)
- renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire
- sensibiliser aux enjeux d'évaluation de la valeur sociétale générée par les dynamiques de transition
- acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de l'autonomie des territoires

La transition doit constituer le nouveau fil rouge, le marqueur des activités du Réseau sur la période 2020-2022, en prolongeant l'attention sur les rapprochements entre villes et campagnes et sur la valorisation des dynamiques accompagnées par les dispositifs régionaux et le programme Leader.

Les activités du réseau Oxygène ont été planifiées avec le nouveau prestataire Villes au Carré de septembre 2020 à septembre 2022 de la manière suivante :

Gouvernance du Réseau :

- Comité d'appui (acteurs techniques) : disposer de relais et forces de propositions pour un ancrage des activités du Réseau sur le territoire (réunions en présentiel 3 à 4 fois/an). Première rencontre le 28 septembre 2020
- Conférence régionale du Réseau : faire connaître le Réseau, définition des orientations annuelles, partage du bilan annuel (réunions en présentiel 1 à 2 fois/an).

Animation du Réseau et accompagnement des acteurs :

- “Territoires en transition” : une approche graduée et complémentaire. Objectif : acculturation, partager le concept, les enjeux autour de « territoires en transition » de manière à encourager des démarches locales
 1. Quinzaine de séquences de sensibilisation aux démarches territoriales de transition (élus,

agents, associations, voire citoyens réunis dans des instances diverses, avec regroupement de territoires)

2. Accompagnement collectif pour passer à l'acte : faciliter le lancement de dynamiques sur les territoires (élaboration d'un cahier des charges, transferts méthodologiques,...). 2-3 réunions par an
 3. Animation d'un groupe de territoires pilotes : partage de pratiques et de retours d'expériences entre territoires plus avancés, identification et capitalisation de freins et leviers. 3 réunions par an
- Rencontres annuelles du Réseau : réunir les acteurs lors d'un temps fort du Réseau dédié à un enjeu de développement territorial (tables rondes, ateliers retours d'expérience...). 1 fois par an
 - Ateliers thématiques : partager des retours d'expériences de niveau plus opérationnel autour d'une thématique précise. 2 fois par an

Accompagnement et suivi du programme Leader :

- Rencontre des animateurs Leader et instructeurs en DDT. Faire un point d'avancement sur la programmation dans les territoires, répondre à leurs questionnements techniques, identifier des thématiques de travail. 2 fois par an
- Rencontre des Présidents de GAL. Temps d'échange avec la Région Autorité de gestion, particulièrement dans la perspective de la fin de programmation 2014-2020 et du début de la prochaine 2021-2027. 1 fois par an
- Groupes de travail autour de sujets spécifiques. Retours d'expériences autour d'enjeux spécifiques aux objectifs du programme Leader et capitalisation pour aboutir à un livrable. 2 fois par an.

Autres activités récurrentes et ne donnant pas lieu à des « évènements » :

- Capitalisation
 - Veille active des initiatives territoriales « inspirantes », ressources, notamment en lien avec les démarches territoriales de transition
 - Rapprochement régulier avec les autres réseaux régionaux pour nourrir cette veille
- Communication
 - Prise en charge du site Internet du Réseau Oxygène pour diffuser cette veille et communiquer sur la vie du Réseau
 - Diffusion d'une newsletter mensuelle et renvoi vers les réseaux sociaux, pour diffuser plus largement la veille et communiquer sur les productions et évènements du Réseau
 - Représentation du Réseau Oxygène, qui porte le Réseau Rural Régional, dans les instances du Réseau Rural National
 - Appui aux services de la Région en charge de la gestion des fonds FEADER pour préparer les Comités de suivi et faire des points d'actualités sur le RRR
 - Accompagnement de GAL sur leurs démarches de coopération internationale dans le cadre de Leader

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Le plan d'actions FESI 2020 en matière de communication reprend et précise les objectifs de la stratégie de communication de 2015 sur les fonds européens en Centre-Val de Loire qui sont de :

- Faire connaître les fonds européens aux habitants et les sensibiliser à la présence de l'Europe dans leur quotidien,
- Renseigner les bénéficiaires potentiels sur les conditions d'accès aux fonds,
- Assister les bénéficiaires dans leurs obligations de communication,
- Faire connaître les projets financés avec l'aide de l'Europe.

La stratégie de communication est destinée à plusieurs publics cibles, chaque action de communication poursuivant un objectif en lien avec ceux-ci.

Principaux groupes cibles visés

- Le **grand public** : Informer, rendre compte, convaincre. Une enquête de perception sur l'Europe (Eurobaromètre) a été réalisée en 2017. Cette dernière a conclu que seul un peu plus d'un répondant sur quatre est capable de restituer spontanément une action ou une réalisation menée par l'UE avec surtout la PAC et Erasmus cités. Les aides à l'agriculture sont les plus connues des citoyens. 29% ont entendu parler des FESI. Les différentes aides ou dispositifs d'aide, à la date du sondage, sont plutôt méconnus du grand public. Une mise en valeur de ces aides pourra contribuer à remonter la perception de l'Union européenne auprès des habitants,
- Les **bénéficiaires potentiels** : informer, sensibiliser, accompagner. Près de 40% des bénéficiaires qui ont répondu à l'enquête en ligne menée lors de la présente évaluation de fonctionnement portant sur la période 2014-2018 ont ainsi connu les opportunités des FESI par les diverses actions d'information ou de communication menées par la Région,
- Les **bénéficiaires effectifs** : informer, créer et animer un réseau, partager le retour d'expérience, valoriser. Plus de 80% des répondants à cette même enquête ont indiqué être très bien (27%) ou plutôt bien informés (58%),
- Les **partenaires institutionnels** : animer un réseau, rendre compte, organiser les relais d'information. Ce qui s'est, par exemple, traduit en 2018 par la création du réseau Oxygène qui se positionne sur une approche de cohésion territoriale et englobe tous les types de territoires régionaux,
- Les **médias** : informer, convaincre, organiser des relais d'information avec la publication de plus d'une cinquantaine de communiqués de presse et la parution de près de 200 articles de presse depuis le début de la période de programmation, ce qui est un chiffre relativement faible compte-tenu de ce qu'il y a trois programmes concernés,
- Des **actions de communication** emblématiques comme la campagne de communication à l'occasion des élections européennes : « L'Europe agit dans votre quotidien » avec des sets de table mais également des insertions presse dans 6 journaux locaux diffusion au total de 220 592 exemplaires.

L'Autorité de gestion a, de plus, réalisé et diffusé les **supports de communication** suivants :

- Guide et web guide sur les obligations de publicité,
- Plaquette de présentation des programmes,
- Résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE) avec présentation de plusieurs projets ou résumés des RAMO 2020 à l'attention des citoyens. Trois modes de diffusion: aux élus, lors de réunions, aux acteurs de la programmation, et au grand public. Au total 500 exemplaires du résumé à l'attention des citoyens FEADER papiers ont été diffusés par pré-commande ou libre service,
- Vidéos/témoignages (porteurs de projets bénéficiaires de fonds européens).

Principaux canaux de diffusion utilisés

- Le site internet régional : <http://www.europeocentre-valdeloire.eu/> qui est le point d'entrée unique dédié aux fonds européens et à l'action européenne et qui donne aussi l'accès à l'extranet et au portail des aides dématérialisées. Son bilan de fréquentation sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et du 01/01/2020 au 31/12/2020 est présenté ci-après.
- Des invitations et des communiqués de presse, ainsi que des articles dans la presse et des reportages télévisuels,
- L'utilisation de YouTube pour présenter des vidéos promotionnelles
- Un relais d'information sur les fonds européens dans la newsletter de la Région mais avec encore assez peu d'articles à ce jour,
- Des supports de communication comme le kit de communication ou les plaquettes de présentation des programmes, des objets promotionnels et de signalétiques.

Principales actions de communication annuelles

- 2015 : La mise en ligne du site internet, la réalisation de la charte graphique et du kit de communication ainsi qu'une évaluation de la communication.
- 2016 :
 - L'édition du guide du porteur de projet,
 - La mise en avant de projets exemplaires,
 - L'organisation de manifestations pour le Joli mois de l'Europe dont certaines portent sur les FESI.
- 2017 :
 - L'évaluation de la mise en œuvre des programmes qui a fait des préconisations en matière de communication,
 - La mise en avant dans la presse des projets du Musée de Loigny et du CETIM CERTEC ainsi qu'un article mettant en avant le Programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes, qui a été publié dans la Lettre de Régions de France et distribué lors de la rencontre annuelle des Autorités de Gestion / Comité Etats Régions (Marseille),
 - L'organisation de manifestations pour le Joli mois de l'Europe,
 - La réalisation de Fiches projets FEDER pour la mise en avant de projets pertinents au regard de l'impact pour les citoyens,
 - Diffusion de communiqués de presse.
- 2018 :
 - L'organisation du « Joli mois de l'Europe »,
 - Une optimisation du site web avec l'ajout d'un lien « espace presse »,
 - L'organisation du 2e dialogue en France sur la politique de cohésion qui s'est tenue à Orléans le 25 mai 2018 avec près de 90 participants,
 - Impression de 250 exemplaires du guide sur les obligations de publicité pour les bénéficiaires et diffusion web,
 - Impression de 3 500 plaquettes du programme FEDER/FSE et diffusion web,
 - Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE),
 - Diffusion de communiqués de presse,
 - Organisation d'une visite du CEEI-Chartres et de son incubateur de startups par la CCI d'Eure-et-Loir.

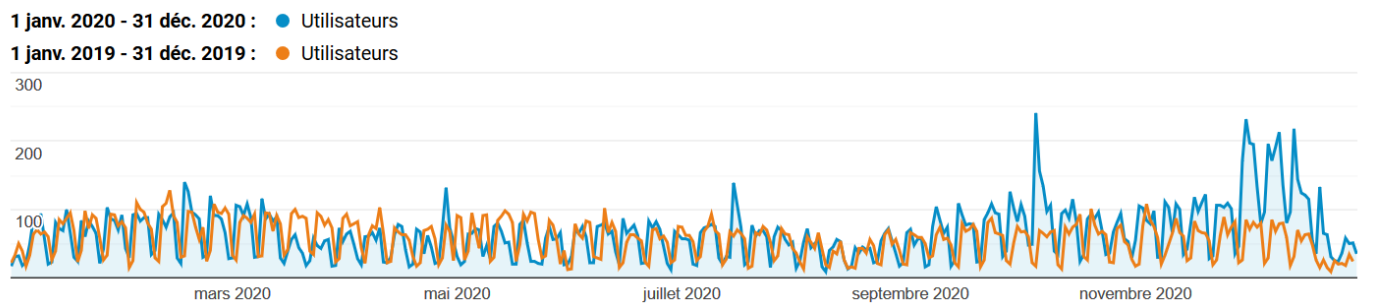
- 2019 :
 - L'organisation du « Joli mois de l'Europe » avec la mise en ligne d'une cartographie des manifestations organisées Centre-Val de Loire, 21 événements référencés – 4 projets et création d'un kit de communication pour l'ensemble des partenaires (mis à disposition sur le site europeocentre-ValdeLoire) comprenant un gabarit d'affiche, des bannières web, un macaron, Travail à la création d'un guide de l'interview décliné pour chacun des programmes, Document destiné à accompagner les porteurs de projets dans la structuration de leur propos lors d'interviews, reportage vidéo.
 - Valorisation de l'action européenne par une action concrète (meilleur impact), diffusion sur le site Europeocentre-ValdeLoire.eu, sur les réseaux sociaux : (notamment : CLIMENVI, intégrer le changement climatique dans les décisions des chefs d'entreprise viticoles pour les vignobles du Centre-Val de Loire (PEI FEADER), La Ressourcerie Les bonnes manières – Blois – Économie circulaire – Démarches participatives et citoyennes – Mise en réseau d'acteurs (LEADER)), FaciLaFrom – Faciliter le travail en fromagerie en s'appuyant sur une approche ergonomique (PEI FEADER), Noir et Sens – Valoriser par traitement thermique superficiel les bois régionaux de qualité secondaire – Génillé – Indre et Loire (PEI FEADER), Méthodes alternatives de gestion du parastisme dans les élevages caprins pâturants (PEI FEADER)),
 - Maquettage des résumés à l'attention des citoyens (FEADER et FEDER/FSE),
 - Optimisation du site internet: Création d'une rubrique « Documents Ressources » qui regroupe, pour les années précédentes, des documents tels que les dossiers de presse, les résumés à l'attention des citoyens, les rapports annuels de mise en œuvre, les évaluations
 - Diffusion de communiqués de presse,
 - Mise en ligne des plaquettes d'information sur les PO et le PDR suite à la révision des maquettes – Mise à jour en Juillet 2019 et Octobre 2019,
 - Création d'un compte twitter: un seul compte twitter qui couvre toute la thématique EUROPE (à la fois activité de la Représentation à Bruxelles mais aussi l'activité d'AG pour les FESI, notre activité de promotion des programmes sectoriels sur le territoire etc...). Le site de rattachement est celui qui existe déjà www.europeocentre.fr.

- 2020
 - Réécriture et maquettage du Résumé à l'intention des citoyens
 - Valorisation sur Youtube de vidéos témoignages
 - Mise à jour du guide complet et réalisation d'un guide synthétique à destination des porteurs de projets consultables en ligne sur le site Europeocentre-valdeLoire.eu
 - Mise en place d'une action conjointe (ANCT/Toute l'Europe) pour le Joli mois de l'Europe - voyage virtuel : faire découvrir les fonds européens le patrimoine/le tourisme - Projet "A Château Renault, la rose développe le territoire" (FEADER)
 - Recensement de projets et mise en valeur sur le site de la Commission européenne et EuropeOCentre-valdeLoire.eu
 - Concrétisation d'un partenariat avec TouteEurope.fr (valorisation de projets, relais sur réseaux sociaux). Ces actions de communication ont été co-financées au titre de l'assistance technique du programme.
 - Création d'une page dédiée au futur volet régional FEADER du Plan Stratégique National

En raison de la pandémie COVID-19, certaines actions ont dû être reportées sur l'année 2021 :

- Réalisation d'une newsletter préformatée pour l'ensemble des Groupes d'Actions Locales – Gabarit réalisé par la Région Centre-Val de Loire et alimenté par les GAL
- Réalisation d'une photothèque – Sélection des projets par la Direction de l'Europe

Bilan fréquentation site europeocentre 2019-2020



Bilan fréquentation site europeocentre 2019-2020

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			0,46	23,74	1,94
		2014-2019			0,22	11,36	
		2014-2018			0,01	0,52	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020			5,00	20,00	25,00
		2014-2019			1,00	4,00	
		2014-2018			1,00	4,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 384,00	81,41	1 700,00
		2014-2019			350,00	20,59	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	4,60	73,02	4,60	73,02	6,30
		2014-2019	3,04	48,26	3,04	48,26	
		2014-2018	2,24	35,56	2,24	35,56	
		2014-2017	1,46	23,18	1,46	23,18	
		2014-2016	1,76	27,94			
		2014-2015	1,76	27,94	0,20	3,17	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	68 970 181,00	99,06	35 712 261,00	51,29	69 628 144,68
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 519 699,00	82,57	2 093 874,00	49,12	4 262 500,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			494 295,00	34,69	1 425 000,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2020			1 384,00	81,41	1 700,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	60 928 542,00	102,67	33 233 771,00	56,00	59 344 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			93 381 611,00	46,69	200 000 000,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			33 233 771,00	56,00	59 344 000,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			1 153,00	72,97	1 580,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 521 940,00	75,09	384 616,00	6,39	6 021 644,68

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2020	4,91	107,08	4,91	107,08	4,59
		2014-2019	4,04	88,11	4,04	88,11	
		2014-2018	3,11	67,83	3,11	67,83	
		2014-2017	2,19	47,76	2,19	47,76	
		2014-2016	0,72	15,70	0,80	17,45	
		2014-2015	1,00	21,81	1,00	21,81	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 519 912,00	100,05	24 661 399,00	65,76	37 500 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	37 519 912,00	100,05	24 661 399,00	65,76	37 500 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			24 661 399,00	65,76	37 500 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			1 232,00	107,13	1 150,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020					0,02	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	% des entreprises agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2020				3,48	99,43	3,50
		2014-2019				2,61	74,57	
		2014-2018				2,61	74,57	
		2014-2017				0,87	24,86	
		2014-2016						
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 991 254,00	96,18	5 099 962,00	61,38	8 308 256,32	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	7 991 254,00	97,45	5 099 962,00	62,19	8 200 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			23 882 821,00	23,88	100 000 000,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			46,00	46,00	100,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	108 256,32	
M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2020			0,00	0,00	5,00	

Domaine prioritaire 3B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2020			0,30	300,96	0,10
		2014-2019			0,20	200,64	
		2014-2018			0,15	150,48	
		2014-2017			0,02	20,06	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 214 427,00	129,61	2 654 950,00	107,05	2 480 000,00
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 214 427,00	129,61	2 654 950,00	107,05	2 480 000,00
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			74,00	296,00	25,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020			5,52	69,57	7,93	
		2014-2019			5,35	67,42		
		2014-2018			3,93	49,53		
		2014-2017			2,07	26,09		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020				5,53	69,69	7,93
		2014-2019				5,37	67,68	
		2014-2018				4,18	52,68	
		2014-2017				2,34	29,49	
		2014-2016				0,21	2,65	
		2014-2015				0,21	2,65	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2020				5,52	69,88	7,90
		2014-2019				5,37	67,98	
		2014-2018				4,16	52,66	
		2014-2017				2,32	29,37	
		2014-2016				2,56	32,41	
		2014-2015				2,56	32,41	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	295 095 390,00	89,68	265 547 834,59	80,70	329 063 510,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	798 750,00	262,75	384 722,00	126,55	304 000,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			549 968,00	109,99	500 000,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			26,00	130,00	20,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 423 786,00	34,99	5 050 329,00	27,51	18 360 000,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			2,00	20,00	10,00	
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	17 303,00	4,33	0,00	0,00	400 000,00	
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			0,00	0,00	400 000,00	

M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			0,00	0,00	400,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	85 461 037,00	69,09	72 582 987,00	58,68	123 692 473,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			80 303,00	52,35	153 406,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	52 539 335,00	109,54	37 679 732,59	78,56	47 961 635,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			30 509,00	105,20	29 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			18 481,00	1 848,10	1 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			0,00	0,00	121,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	149 855 179,00	108,42	149 850 064,00	108,42	138 212 069,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			99 902,00	83,25	120 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			125 021,00	192,34	65 000,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	% de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone (%)	2014-2020			2,81	115,64	2,43
		2014-2019			3,66	150,62	
		2014-2018			2,62	107,82	
		2014-2017			4,58	188,48	
		2014-2016					
		2014-2015			1,00	41,15	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 259 647,00	86,99	4 075 651,00	56,64	7 196 000,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 375 237,00	104,18	1 249 949,00	54,82	2 280 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			2 720 810,00	54,42	5 000 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 112 343,00	74,35	833 261,00	55,70	1 496 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			2 440 837,00	50,85	4 800 000,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 772 067,00	81,05	1 992 441,00	58,26	3 420 000,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 992 441,00	58,26	3 420 000,00

Domaine prioritaire 6A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2020			98,00	392,00	25,00
		2014-2019			78,00	312,00	
		2014-2018			68,00	272,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 915 970,00	92,44	3 618 729,00	56,54	6 400 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 915 970,00	92,44	3 618 729,00	56,54	6 400 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			9 142 070,00	53,78	17 000 000,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			54,00	77,14	70,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020			170,00	130,77	130,00	
		2014-2019			87,00	66,92		
		2014-2018			25,00	19,23		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				6,26	66,83	9,37
		2014-2019				4,70	50,18	
		2014-2018				3,56	38,01	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				65,90	146,83	44,88
		2014-2019				65,90	146,83	
		2014-2018				65,90	146,83	
		2014-2017				65,90	146,83	
		2014-2016				65,90	146,83	
		2014-2015				65,90	146,83	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	40 119 564,00	78,71	23 537 269,00	46,18	50 971 250,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 316 883,00	94,94	10 208 399,00	47,70	21 400 000,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			160 283,00	66,78	240 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			11,00	55,00	20,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			3,00	30,00	10,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	19 802 681,00	66,97	13 328 870,00	45,07	29 571 250,00	
M19	O18 - Population	2014-2020			1 688 565,00	146,83	1 150 000,00	

	concernée par les groupes d'action locale						
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2020			23,00	115,00	20,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			251 106,00	66,96	375 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			8 761 535,00	39,25	22 321 250,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			254 625,00	40,74	625 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			4 061 604,00	64,99	6 250 000,00

Domaine prioritaire 6C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2020			0,38	20,72	1,83
		2014-2019			0,38	20,72	
		2014-2018			0,38	20,72	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 543 642,00	86,34	4 075 881,00	24,20	16 844 000,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 543 642,00	86,34	4 075 881,00	24,20	16 844 000,00
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			9 700,00	20,64	47 000,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			45,00	66,18	68,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	15-06-2021		Ares(2021)4198906	2284081802	RAMO FEADER - Résumé à l'intention des citoyens	28-06-2021	n006q71u
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP024	Annexe financière (systèmes)	10-05-2021		Ares(2021)4198906	659160795	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP024_fr.pdf	28-06-2021	n006q71u

